

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Séance du 21 septembre 2021

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 26

N°2021/DELIB/033

Objet :
Budget principal 2021
Décision modificative
n°1

Rapporteur :
Liliane DIAZ

L'An deux mille vingt et un, le vingt-et-un septembre à dix-neuf heures,

le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment convoqué le 14 septembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, exceptionnellement à l'Espace René Roussière pour assurer des conditions de sécurité satisfaisantes pour le public et les membres du conseil municipal en période de crise sanitaire.

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

Présents : Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Antonio MUGA, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Raymond KARASZI, Francine DENEUX, Laurence TURCHIN, Martine KOENIGUER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Isabelle LATARD, Christophe LACROIX, Jean-Baptiste SAVIN, Jean-François NORMANI, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

Procurations : Jean-Michel MARLOT donnant procuration à Chantal BERGEL, Christine WINKELMANN donnant procuration à Sylvette GILL, Christiane VEZIAN donnant procuration à Sylvette GILL, Jean-Paul LENER donnant procuration à Renée SOVERA, Richard BRANCORSINI donnant procuration à Jean-Baptiste SAVIN, Françoise VIRLOUVET donnant procuration à Jean-François NORMANI.

Absents excusés : Elvire TEOCCHI.

Considérant la désignation de Monsieur Gérard THON, comme secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal,

Conformément à l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé une décision modificative du budget principal permettant d'ajuster les prévisions budgétaires initiales votées le 1^{er} avril 2021 tout en maintenant l'équilibre budgétaire.

La présente décision modificative tient compte des réalisations d'ores et déjà effectuées et de celles en cours.

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020/DELIB/021 du 1^{er} avril 2021 portant approbation du budget primitif de la Commune de Camaret-sur-Aigues pour l'exercice 2021,

Vu les différentes réalisations effectuées en 2021 et celles en cours,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 20 septembre 2021,

DECIDE à la majorité – 22 voix POUR – 4 CONTRE (Jean-Baptiste SAVIN, Jean-François NORMANI, Richard BRANCORSINI ayant donné procuration à Jean-Baptiste SAVIN et Françoise VIRLOUVET ayant donné procuration à Jean-François NORMANI) :

- D'adopter la décision modificative N°1 du budget principal de la Commune telle qu'annexée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire



Publié le : 28 SEP. 2021

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 24 SEP. 2021

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



84029 Code INSEE	CAMARET SUR AYGUES BUDGET ANNUEL	DM n°1 2021
---------------------	-------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6135-020 : Locations mobilières	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615231-822 : Entretien et réparations voiries	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156-020 : Maintenance	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 811 : Charges à caractère général	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7473-512 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
INVESTISSEMENT				
R-13151-020 : GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 065,50 €
R-1321-020 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 200,00 €
R-1321-71 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	81 724,87 €
R-1323-324 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 200,00 €
R-1323-71 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	151 190,37 €
D-2051-020 : Concessions et droits similaires	0,00 €	9 200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	9 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21311-020 : Hôtel de ville	0,00 €	7 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21312-212 : Bâtiments scolaires	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-020 : Autres bâtiments publics	0,00 €	7 870,37 €	0,00 €	0,00 €
D-21538-822 : Autres réseaux	25 000,00 €	38 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21578-020 : Autre matériel et outillage de voirie	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2182-020 : Matériel de transport	0,00 €	50 200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	25 000,00 €	110 370,37 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-822 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	44 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2316-324 : Restauration des collections et oeuvres d'art	0,00 €	12 520,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	56 620,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	25 000,00 €	176 190,37 €	0,00 €	151 190,37 €
Total Général		161 190,37 €		161 190,37 €

(1) y compris les restes à réaliser

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTES :
Pour : 22
Contre : 4
Abstentions : 0

Date de convocation : 14/09/2021

Présenté par Le Maire, Philippe de BEAUREGARD (1),
A Camaret sur Aigues, le 21/09/2021
Le Maire, Philippe de BEAUREGARD,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Camaret sur Aigues, le 21/09/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2).

--	--

Certifié exécutoire par Le Maire, Philippe de BEAUREGARD (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le .

24 SEP. 2021
et de la publication le 28 SEP. 2021
A Camaret sur Aigues, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

